

29 avr 2022 -16:56

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2022](#)

Fixation du nombre places de stagiaires judiciaires vacantes

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le nombre de places vacantes de stagiaires judiciaires pour l'année judiciaire 2022-2023.

En tenant compte du contexte budgétaire actuel, des projections du nombre des nominations de base et du fait qu'une nomination ne peut intervenir qu'après une proposition motivée de la Commission de nomination et de désignation compétente du Conseil Supérieur de la justice et des besoins réels sur le terrain, 74 places ont été prévues pour les stagiaires judiciaires pour l'année judiciaire 2022-2023.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be